Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 16 Ramadan 1447
6 Mars 2026

N° 28

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires..... **561**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **562**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **569**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **575**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **576**
Avis aux créanciers..... **580**
Convocations
Sociétés anonymes **582**
Divers
Avis au public..... **587**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire Régionale Palm Oasis

Forme juridique de la société : Société Régionale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 15000,000 dinars

Adresse du siège social : Fraj - Nafta

Objet social de la société : Collecte, valorisation et stockage des produits agricoles

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 23/12/2025

Nombre de parts sociales à souscrire : 15 parts

Valeur nominale de la part sociale : 1000,000 dinars

Etablissement bancaire : Société Tunisienne de Banque Tozeur

Période d'ouverture de la souscription : Du 17/02/2026 au 16/03/2026

Avantages spécifiques prévus par les statuts types : Oui

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : (non précisé).

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Mohamed Hedi Ben Rabha : Délégation Nafta; Gouvernorat Tozeur; Adresse : Beni Ali Nafta

Sabaa Dgachi : Délégation Nafta; Gouvernorat Tozeur; Adresse : Getna Tozeur

Raouf Rabha : Délégation Nafta; Gouvernorat Tozeur; Adresse : Cité Fraj Nafta.

2026R00614SODB1

Avis au public

Dénomination sociale : Société privée locale Al-Dhouha

Type de société : Locale

Capital social souscrit : Cinq mille dinars tunisiens (5 000 TND)

Siège social : Labyedh Jilma.

Activité de la société. : Service agricole.

Durée de la société : 99 ans.

Date de dépôt du projet de statuts types : 20 février 2026.

Nombre d'action nominales à souscrire : 10.

Valeur nominale des actions : 500 dinars tunisiens.

Etablissement bancaire : Banque Nationale Agricole.

Période de souscription : Du 02/03/2026 au 02/04/2026.

Privilèges attribués conformément aux statuts types : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des excédents et à la constitution d'une épargne : Oui.

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme.

2026S00306SODB1

Avis au public

Nom de l'entreprise à établir La société civile régionale Rospina.

Type d'entreprise : Régional.

Le montant du capital partageable de la société : 15000,00 dinars. Quinze mille dinars et au-dessus.

(Remarque : La souscription peut être fermée pour l'image de capital social de l'entreprise)

Adresse prévue du siège social : Nador, Kssibet Al- Mediouni Al-Monastir.

Le thème de l'entreprise : L'éducation et le développement des compétences pour tous les étudiants, en particulier ceux ayant des besoins spéciaux.

Durée de l'entreprise : 99ans.

Date et lieu de dépôt du projet de contrat type de fondation : 2026/02/21.

Le nombre d'actions à souscrire et à payer en espèces et le montant à payer à partir de 25 Mars 2026 : 300 actions vs. 50 000 dinars.

Une session plénière sera convoquée par la publication d'une annonce dans le fleuron officiel de la République tunisienne et dans deux quotidiens en plus de la suspension de cette annonce au siège de l'état de Monastir et à travers la plateforme.

Les fondateurs :

Najia Bouchareb : Résidente d'Al-Monastir Al-Mediouni, numéro de téléphone : 29390620.

Sabiha Hammami : Résident de Monastir, numéro de téléphone: 50543075.

Sabreen Al-Sayhi : Résident à Monastir, numéro de téléphone : 21187932.

2026S00308SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

Notice légale

AMEN BANK

Société anonyme au capital social de 174 600 000 Dinars divisé en 34 920 000 actions de nominal 5 dinars

Siège social : Avenue Mohamed V – 1002 Tunis-

Identifiant Unique : 0000221M

Tél : 71 148 000 ; **Fax :** 71 833 517

Emprunt Obligataire Subordonné « Amen Bank Subordonné 2026 – 1 »

de 60 000 000 Dinars émis par appel public à l'épargne

Prix de l'Emission : 100 dinars

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	TMM + 1,5%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuel défini par la clause de subordination

1- Renseignements de caractère général concernant AMEN BANK

1.1- Dénomination et siège social

Dénomination sociale : AMEN BANK.

Siège social : Avenue Mohamed V-1002 Tunis

Téléphone : 71 148 000

Fax : 71 833 517

Site Web : https://www.amenbank.com.tn

Email : amenbank@amenbank.com.tn

1.2- Forme juridique et législation particulière :

AMEN BANK est une société anonyme de droit tunisien régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

- Date de constitution et durée

Date de constitution : 18/07/1967.

Durée : 99 ans

1.3- Objet social (Article 2 des statuts)

La Société a pour objet de faire, en tous pays et dans les conditions autorisées par la législation en vigueur, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations bancaires, notamment :

- Les opérations de réception de dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme,

- Les opérations d'octroi de crédits sous toutes leurs formes,

- Les opérations de leasing,

- Les opérations portant sur le service de gestion des crédits « factoring »,

- Les opérations bancaires islamiques,

- La mise à la disposition de la clientèle de moyens de paiement et la prestation de services de paiement.

Sans préjudice de la législation en vigueur et dans la limite des exceptions prévues par la loi, il peut être procédé, à l'exercice des opérations ci-après, liées aux opérations bancaires :

- Le conseil, l'assistance en matière de gestion financière et l'ingénierie financière,

- Les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises,

- La gestion de patrimoine et des actifs.

Et généralement, faire sans exception toutes opérations financières, commerciales, industrielles mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier.

1.4- Identifiant Unique : 0000221M.

1.5- Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

1.6- Nationalité : Tunisienne.

1.7- Régime fiscal : Droit commun.

1.8- Capital social : Le capital social est fixé à 174 600 000 dinars, divisé en 34 920 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars chacune entièrement libérées.

1.9- Lieu où peuvent être consultés les documents de la société :

Siège social de AMEN BANK : Avenue Mohamed V- 1002 Tunis.

- Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

Monsieur Néji GHANDRI

Président du Directoire d'Amen Bank

Tél. : 71 148 000

Fax : 71 833 517

E-mail : neji.ghandri@amenbank.com.tn

2- Renseignements relatifs à l'émission

2.1- Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Amen Bank réunie le **24/04/2025** a autorisé l'émission d'emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025. L'AGO a aussi délégué les pouvoirs nécessaires au Directoire pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire d'Amen Bank réuni en date du **18/02/2026** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné **« Amen Bank Subordonné 2026 - 1»** d'un montant de **60 000 000 de dinars** par Appel Public à l'Epargne selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	TMM + 1,5%	Annuel constant à partir de la 1ère année

2.2- Renseignements relatifs à l'opération

Montant nominal de l'emprunt :

L'emprunt obligataire subordonné **«Amen Bank Subordonné 2026 - 1»** est d'un montant de 60 000 000 dinars, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

2.3- Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **23/03/2026** et clôturées au plus tard le **27/03/2026**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (60 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de non-placement intégral de l'émission au **27/03/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par « Amen Bank » à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

2.4- Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **23/03/2026** auprès de **MAC SA** - intermédiaire en bourse – sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac Constance – Les Berges du Lac Tunis, d'**Amen Invest** – intermédiaire en Bourse – sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 - Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

2.5- But de l'émission :

«Amen Bank», de par son statut de banque, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la banque de renforcer davantage ses fonds propres nets en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

3- Caractéristiques des titres émis

3.1- Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt subordonné : « Amen Bank Subordonné 2026 – 1»

Nature des titres : Titres de créance

Forme des titres : Nominative.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance p5).

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance p5). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues, délivrée par **MAC SA** intermédiaire en bourse, mentionnant la quantité d'obligations souscrites.

3.2- Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

3.3- Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/03/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **27/03/2026**.

3.4- Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

3.5- Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné seront offertes au **Taux variable** : Taux du Marche Monétaire (TMM publie par la BCT) +**1,5%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **150 points** de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **mars** de l'année **N-1** au mois de **février** de l'année **N**.

3.6- Paiement :

Les intérêts seront payés à terme échu le **27/03** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/03/2027**.

La dernière échéance est prévue pour le **27/03/2031**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

3.7- Amortissement et remboursement :

Les obligations subordonnées émises feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième (1/5) de la valeur nominale, soit **20 DT** par obligation subordonnée.

Cet amortissement commencera à partir de la première année, soit le **27/03/2027**.

L'emprunt subordonné sera amorti en totalité le **27/03/2031**.

3.8- Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

3.9- Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt subordonné à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2026 (à titre indicatif), qui est égale à 7,453% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,953%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,5%** l'an et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.10- Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

Durée totale :

Les obligations subordonnées du présent obligataire subordonné seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans**.

- Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de «Amen Bank», les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence «Amen Bank 2025».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :
L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

3.12- Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

3.13- Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

3.14- Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné «Amen Bank Subordonné 2026 – 1» est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes, à tout investisseur intéressé.

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront reçues aux guichets de **MAC SA**, Intermédiaire en Bourse sis à Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac, d'**Amen Invest**, intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

- Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis

préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

3.16- Fiscalité des titres

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

4- Renseignements généraux

4.1- Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt obligataire subordonné «Amen Bank Subordonné 2026 - 1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Amen Bank**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations subordonnées souscrites.

4.2- Marché des titres :

Il existe cinq (5) emprunts obligataires subordonnés en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt subordonné, « Amen Bank» s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «MAC SA » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « Amen Bank Subordonné 2026 – 1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

4.3- Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING :

«Amen Bank» s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné «Amen Bank Subordonné 2026 - 1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

4.4- Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

5- Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

5.1- Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

5.2- Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

5.3- Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

6- Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF et du document de référence «Amen Bank 2025» enregistré par le CMF.

La note d'opération et le document de référence «Amen Bank 2025» sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Amen Bank, à l'Avenue Mohamed V - 1002 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue de Lac Constance, les Berges du Lac, d'Amen Invest, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn, sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn et sur le site d'Amen Invest : www.ameninvest.net.

2026R00608SANB2

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP VALEURS MONETAIRE

Fonds Commun de Placement monétaire

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Paru au JORT n°59 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application décret gouvernemental n°2018-748 du 7 septembre 2018

Agrément du CMF n°14-2025 du 15 mai 2025

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP VALEURS MONETAIRE aura lieu le 30 Mars 2026.

FCP VALEURS MONETAIRE présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FCP VALEURS MONETAIRE

Forme juridique : Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières «FCP».

Type : OPCVM de capitalisation.

Catégorie : FCP Monétaire.

Objet : La constitution et La gestion d'un portefeuille au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Législation applicable : - Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 paru au JORT n°59 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des finances du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

- Décret gouvernemental n°2018-748 du 7 septembre 2018.

Adresse : Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène.

Montant initial : 100 000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune.

Références de l'agrément : Agrément du CMF n°14-2025 du 15 Mai 2025.

Date de constitution : 30 Janvier 2026

Durée de vie : 99 ans à compter de la date de constitution du fonds.

Promoteurs : Banque INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT

Gestionnaire : TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT

Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène.

Dépositaire : BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

70-72, Avenue Habib Bourguiba BP 520 -1080 Tunis Cedex.

Distributeurs : BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et TUNISIE VALEURS.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne.

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission

Pour plus d'informations sur FCP VALEURS MONETAIRE, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier conformément à l'article 2 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 sera mis à la disposition du public sans frais, auprès de Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse, et de son réseau d'agences ainsi qu'à la BIAT et son réseau d'agences.

2026R00609SANB2

GENERALE DE SANTE DE SFAX «GSS»

S.A. : Au capital de 7.277.400,000 dinars

Siège Social : Clinique Ibn Khouldoun Route Gremda km3 Sfax

I.U : 1309545X

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 09/01/2026 enregistré le 16/01/2026 à la recette de l'enregistrement des contrats de sociétés de Sfax sous le numéro 26800377 quittances n°M000396 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 21/01/2026, que les actionnaires ont décidé :

- La nomination des membres du conseil d'administration pour les années 2025, 2026 et 2027 suivants : Dr Saleh BOUJELBENE, Dr Belhssen BEN AYED, Dr Achraf WALHA, Dr Najeh ELLEUCH, Dr Wassim GDOURA, Dr Slim CHAABOUNI, Dr Sahbi BEN AYED.

- La nomination de TRIGONE CONSEIL membre de l'OECT comme commissaire aux comptes de la société pour les années 2025,2026 et 2027.

Conformément au procès-verbal du conseil d'administration du 09/01/2026 enregistré le 16/02/2026 à la recette de l'enregistrement des contrats de sociétés de Sfax sous le numéro 26801091 quittance n°M001152, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, le 18/02/2026, les membres du conseil d'administration ont décidé :

- La nomination de Dr Najeh ELLEUCH comme Président du Conseil d Administration;

- La nomination de Dr Sahbi BEN AYED comme Directeur Général de la société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'année 2027.

2026X00308SANB2

Notice

Augmentation du capital en numéraire

De 4 617 250 DT à 5 635 850 DT

CARTONNERIE TUNISIENNE S.A.

M.F. : 0013953M

Dénomination sociale : Cartonnerie Tunisienne

Forme Juridique : S.A.

Montant du capital social : 4 617 250DT

Adresse du siège social : 14 rue 8611 - La Charguia 1 - Tunis - Tunisie.

Objet social : Fabrication carton compact.

Durée : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 Septembre 2025 a été déposé le 22 Décembre 2025 au Registre National des Entreprises sous le n°2025206079.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la société en numéraire de 1 018 600 dinars pour le porter de 4617250 DT à 5 635 850 DT par la création de 185 200 actions de 5,5 DT chacune à libérer du quart à la souscription avec une prime d'émission correspondant à 5,300 Dinars par actions nouvelles qui s'élèvera à 981 560 dinars pour les 185 200 actions nouvelles, à libérer totalement à la souscription. Le prix d'émission étant calculé sur la base des capitaux propres au 31/12/2024 corrigés des valeurs réévalués du terrain et des constructions au 31/07/2025, divisé par le nombre des actions à cette date. Les trois quarts restants seront libérés au cours du 1er semestre 2026 sur appel du conseil d'administration.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation de capital sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès de la Banque de Tunisie agence 00072 - Charguia II, sous le N°05 203 0000970005412332.

Les actions nouvelles émises seront soumises à toutes les dispositions statutaires, assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter du jour de la déclaration de souscription.

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise.

Délai de souscription : le délai ouvert pour la souscription est de quinze (15) jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai. Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires.

2026400708SANB2

INGENIUM HOLDINGS SA

S.A. AU CAPITAL DE 5 000 000 DINARS

Siège social : Bureau N° 05 Rue Kamel Atatürk - 1001 Tunis

IDENTIFIANT UNIQUE : 1228097T

Suivant le P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12/02/2026, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis le 19/02/2026 (Quittance n°M011251 Enregistrement n°26700895), l'AGE de la société a décidé :

1/ la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation

2/ la nomination de Mme NAJET BEN AHMED comme liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus pour administrer et représenter la société pendant la période de liquidation et pour procéder à la dissolution de son actif meuble et immeuble ainsi que la détermination de son passif s'il existe.

3/ le siège de la liquidation est fixé au n°5 rue Kamel Atatürk - 1001 Tunis. Tous les documents et correspondances relatifs à la liquidation devront être adressés à cette adresse.

Un exemplaire de ce PV a été déposé au Registre National des Entreprises le 02/03/2026 reçu n°2026P35295160.

2026400719SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société DSO SERVICES CONSEIL DE LA SCIENCE DE DONNEES

SARL au capital de 101 000

Identifiant Unique : 1180522F

Siège social : Route de Gremda, Rue Carthage, Immeuble Elyssa, Etage 4, Bureau 45 Bis, Sfax

En vertu du PV de l'AGE N°1/2025 en date du 28/12/2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 23/01/2026 sous le numéro 26800521, quittance N° : M000549 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 27/01/2026, il a été décidé l'approbation des états financiers arrêtes au 31/12/2024 ainsi

que la dissolution anticipée de la société en désignant Monsieur BEN AMOR Abdeljabbar en qualité de liquidateur.

Les créanciers sont priés de bien vouloir inscrire leurs créances dans un délai de 3 mois à compter de la date de ladite publication et ce auprès du liquidateur ayant élu son domicile chez Maître JEMAL Abdessalem, avocat, sis au Complexe Sfax 2000, Sfax.

2026X00307SRLB2

Marine Soft Tunisie S.A.R.L

Capital social : 10.000 DT

Siège social Espace Méditerranée Zone Commerciale Portuaire de Radés

MF : 874350D/A/M/000

Identifiant unique : 874350D

CNSS : 00341305 59

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/12/2025, enregistré à la recette des finances de Radés le 31/12/2025 sous le numéro 25704387 Quittance n°M084024 il a été décidé :

- La dissolution anticipée de la société.

- La nomination de Mr Luc D'Alessandro aux fonctions en qualité de liquidateur, auquel sont conférés les pouvoirs les plus entendus pour accomplir les opérations de liquidation prévue par la loi.

- La fixation du siège de la liquidation à l'adresse suivante : Immeuble le Bon Père, avenue du 1er juin 1955 - 2060 la Goulette.

Le dépôt légal a été effectué au registre national des entreprises le 25/02/2026.

2026400720SRLB2

SISAL TECHNOLOGY TUNISIA

EN COURS DE LIQUIDATION

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

CAPITAL SOCIAL : 330.000 Dinars

SIEGE SOCIAL : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère -1002 Tunis

IDENTIFIANT UNIQUE : 1822731P

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/01/2026 enregistré à la Recette des finances de Cité Mahrajéne, sous le n°26700693, Quittance n°M008706, déposé auprès du RNE en date du 11/02/2026, il a été décidé de renouveler le mandat du liquidateur M. Mohamed TRABELSI, pour une durée d'une année avec date d'effet au 01/07/2025.

2026400733SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 13/02/2026 et enregistré à la recette des finances de la Goulette le 18/02/2026 quittance n°20341 enregistrement n°26201533, Mme Linda Ben Taleb représentée par son mandataire, son époux Mr Khaled Friha demeurant 28 Rue Docteur Skolli La Goulette a vendu à Mme Rim Bent Mostapha Rakraki la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans tout commerce au local sis au 6 Avenue Farhat Hached Le Kram.

Les oppositions sont acceptées entre les mains du mandataire de la vendeuse à son domicile sous indiqué et ce dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis est publié au journal «Echourouk» en date du 25/02/2026.

2026R00599FCCC2

Vente d'un fonds de commerce
Sis place évacuation - Médenine

Suivant un acte de vente en date du 17/02/2026 Enregistré à la recette des finances Médenine quittance N°MO20139 le 18/02/2026 rédigé par maître Zagrouba Mongi avocat à médenine Mr Ali Jamai a vendu son fonds de commerce sis à Médenine activité - parfumerie à Walid Hajjaji les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus-indiqué durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT extrait de cette vente éditée au Chourouk du 24/02/2026.

2026R00604FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p en date du 25 FEVRIER 2026 enregistré à la recette des finances de MENZEL BOUZELFA le 27/02/2026 quittance n°M008941 enregistrement n°262000261. Sté Sotucob Plus a vendu à STE CONFORT POUR VENTE MATERIAUX CONSTRUCTION le fonds du commerce de vente produits de constructions sis à jabenet akara km 1.5 route de Tunis menzel bouzelfa et servant à tout commerce.

Les oppositions doivent être formulées dans un délai de 20 jours à partir de cette Publication entre les mains de l'acheteur à jabenet akara km 1.5 route de Tunis menzel bouzelfa. Cette annonce est publiée dans les journaux achourouk et le quotidien du 03/03/2026.

2026R00607FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP du 22/01/2026 et enregistré à la Recette des Finances de Bizerte le 05/02/2026, quittance n°M009664, n° d'enregistrement 06200474, M. Aymen Ghouari, demeurant au 21, Cité El Waha 2, Bizerte Nord, Bizerte, a vendu et cédé à M. Marouane Ben Rhouma, demeurant au Lotissement Bouazizi, Cité El Jalaa Hached, Bizerte, l'intégralité du fonds de commerce consistant en un local de vente de pâtisseries et de glaces, connu sous l'enseigne commerciale «WOODS PASTRY», immatriculé au Registre

National des Entreprises sous l'Identifiant Unique 1713575/J, sis en face de l'Hôtel Palace, Corniche, 7000 Bizerte, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels, et ce, pour un prix global fixé à cinq mille dinars (5000 DT).

Cette vente est publiée aux deux quotidiens «LE QUOTIDIEN» et «الشروق» parus le 19/02/2026.

Les oppositions doivent être adressées à Maître Kamel CHETOUANE, Avocat près la Cour de cassation, à son cabinet sis au 03, Avenue Taieb Mhiri, Bizerte, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026R00616FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Médenine le 15/01/2026 sous le numéro d'enregistrement 26200365 et sous le numéro de quittance M007562, Monsieur Kamel Bayouli, titulaire de la carte d'identité nationale n°05789799, a vendu à Messieurs : Mohamed Ben Mokhtar Najeh, titulaire de la carte d'identité nationale n°06582180, et Ali Ben Dhaou Hazel, titulaire de la carte d'identité nationale n°09040877, la totalité du fonds de commerce consistant en un restaurant, avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à LA Route de Tataouine, Médenine.

Toutes les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce susmentionné dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Paru à Echourouk le 24/02/2026.

2026R00617FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 20 et 22 Janvier 2026 et enregistré à la recette des finances de Djerba le 29/01/2026 sous le numéro 28200488 et reçu n°M011827, Monsieur Abderazzak Ben Mheni, titulaire de la CIN n°05060809 délivrée en Tunisie le 9/3/2020 a vendu à la Société BLS finances service, (SUARL) inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1847924A, en la personne de sa représentant légal Monsieur Sami Bouchihiwa titulaire de la CIN n°08618458, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à Elmey-Djerba préparé pour l'activité de Agence de paiement, avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déclarée au siège social de l'acheteuse (A rue Farhat hachad 4170 Zarzis) dans les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur.

Cet avis a été publié au journal "le Quotidien" en date du 19/02/2026.

2026R00619FCCC2

Transfert de propriété d'un fonds de commerce

En en vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances de Houmet souk Djerba le 5/02/2026 sous n°M015692 Monsieur ISSMAIL BOURKHIS a transféré la propriété de l'intégralité à Monsieur LAZHAR BEN ZEYED la totalité du fonds de commerce représenté en un local d'alimentation générale dans le local appartenant rue Ajim Djerba Houmet souk Djerba.

Toute opposition est acceptée dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne au local du fonds de commerce.

Cette publication a été publiée au journal "Echourouk" le 11/02/2026.

2026R00620FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p. en date du 23 février 2026 enregistré à la Recette des Finances de La Nouvelle Médina le 24 février 2026 n° de quittance M016456 n° d'enregistrement 26201036, Mr Mohamed Ben Ali CHNIB a vendu à Mr Oussama Ben Adel DAHMANE, la totalité du fonds de commerce à usage de vente de pièces détachées auto exploité au local sis au 62 Avenue de France Ben Arous sous le nom commercial «Sayara» et l'identifiant unique 0214143B avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se feront entre les mains du vendeur ou de son représentant à l'adresse sise au 62 Avenue de France Ben Arous, dans les vingt jours suivant la publication du présent avis au Journal Officiel sous peine de forclusion et déchéance.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 03 mars 2026.

2026R00626FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 18/02/2026 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 20/02/2026 (N° de quittance M020478/ N° d'enregistrement 26201084), Mme Nedra Rkik a cédé à Mme Ahlem Rkik la totalité du fonds de commerce lui appartenant et exploité dans le local situé à l'étage M06 du complexe commercial sis à la Rue de La Russie Nabeul dont l'activité : commerce habillement et prêt à porter, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions s'effectuent entre les mains de l'acheteuse à son local sis à la Rue Hassan Hosni Abdelwaheb Nabeul, et ce, dans un délai de vingt jours à partir de la date de l'insertion de cette annonce au JORT.

Une copie du contenu de cette annonce a été publiée au journal "ESSAHAFA" paru le 27/02/2026.

2026R00627FCCC2

ACTE DE DESISTEMENT DE DEUX FONDS DE COMMERCE

Suite acte daté du 25/02/2026 et enregistré à la recette des finances de Hammamet le 26/0212026 sous le N°2620 1213, quittance n°32636, Mr nejib chehida titulaire de la cin 01600933 déclare se désister au profit de la société MISTER BEN MF 1078313W des deux fonds de commerce situés à Hammamet avenue Habib BOURGUIBA destinés à la fabrication et la vente de pâtisserie avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur au siège du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis est publié au journal le Presse le 3/3/2026.

2026R00628FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé par Maître Fki Najla avocate signé le 25-2-2026 et enregistré à la recette des finances de SEKIET EZZIT le 25-2-2026 numéro de quittance M018132 numéro d'enregistrement 26200709 Yassine Chaàri demeurant à SEKIAT EZZIT a vendu à Mohamed Jallouli demeurant à Sekiat Ezzit y ont désigné leur sièges sociaux choisi le fonds de commerce exploité dans le local situé à la Route de Tunis KM 11,5 destiné pour un restaurant pour restauration rapide y a désigné son siège social choisi immatriculé au registre de commerce.

La vente du fonds de commerce est publiée aux journaux ESSABEH et le TEMPS du 28-2-2026.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur au siège de l'exploitation du fonds de commerce indiqué sus dessus et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne conformément à l'ar 193 du cc.

2026X00310FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de Vente signé en date du 16/02/2026, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Sfax en date du 18/02/2026, Reçu N°M019292, enregistrement N° 26201279.

La société Fun Time Park, dont le matricule au registre National des entreprises est 1647567L a cédé tout le fonds de commerce exploité dans les activités récréatives pour enfants, jeunes et buvette dans le local situé à la route Menzel Chaker km 4, El Kassas Sfax à monsieur Rabii Abdelhadi titulaire de la carte d'identité N° 11111483

Toute éventuelle opposition doit être adressé entre les mains de l'acheteur sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce dans le JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabeh en date du 22/02/2023.

2026X00312FCCC2

Cession d'un actif commercial

Par acte écrit en date du 12 février 2026, enregistré auprès du service des impôts de Bardo le 26 février 2026 sous le numéro 26200943, reçu n°17130, M. Qais Ben Rabie Ben Ali Kouki, titulaire de la carte nationale d'identité n°02341047, et Atef Ben Hamza Ben Ali Kouki, titulaire de la carte nationale d'identité n° 02340873, ont cédé à M. Mondher Ben Ahmed Ben Mahmoud Athimni, titulaire de la carte nationale d'identité n°07800869, l'intégralité de l'actif commercial, exploité pour l'ensemble des activités commerciales et situé au 1, rue de Khartoum, Bardo, Tunis.

Toute objection doit être formulée au siège social de l'entreprise, situé au 1, rue de Khartoum, Bardo, Gouvernorat de Tunis, dans un délai légal de vingt jours à compter de la date de publication au JORT.

Cet avis a été publié dans le journal le Quotidien le 1er mars 2026.

2026400710FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté 17/02/2026 enregistré à la recette des finances cité Tadhamen en date du 17/02/2026 N° de quittance M018189 N° d'enregistrement 26200919 Mr Mohamed Ben Salah zaidi a vendu à Zied Ben Mostfa Ben Elmizouni Slaymi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné café dans le local sis au N° C7 rez-de-chaussée - Bloc A résidence Al Ahmady jardin d'el Manzah Mnihla.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse d'avocate Wejden Ayari sis Km 4 route Bizerte Mnihla Ariana Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 3/3/2026.

2026400715FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte écrit en date du 25 février 2026, enregistré auprès du service des impôts de Bizerte sous le numéro de reçu M017759 et le numéro d'enregistrement 26201471, les héritiers de M. Sabri Ben Sadek Ben Abdel Rahman Bouchoucha ont cédé à Mme Ciryne Bint Wahid Ben Nouri Ayadi, épouse Hassan Drira, l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses actifs corporels et incorporels, située place Raed Bejaoui, 7000 Bizerte Nord, Bizerte, et exploitée pour le commerce de détail de produits pharmaceutiques.

Toute objection peut être adressée dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication au Journal officiel chez Maître Mohamed Haitham Ben Cheikha, avocat, dont le cabinet est situé au 9, rue de Belgique, Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 3/3/2026.

2026400716FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat de vente enregistré à la recette des finances EL MENZAH 6 le 26/2/2026 sous le n°26201444 reçu n°M025255 Monsieur Racem Ben Faycel Mkaouer titulaire de la carte d'identité nationale numéro 1127536 immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1595833X, a vendu à la Société «SKINPRO AESTHETICS» immatriculée au registre national des entreprises sous le n°1868286H, le fonds de commerce sis au 30 Avenue Othmen Iben Affen Menzah 8, Ariana, exploité pour toute activité commerciale à l'exception de la restauration et des cafés.

Les oppositions seront reçues au cabinet du rédacteur de l'acte Maître Lilia Foudhaili sis au 06 Rue d'Allemagne Tunis, dans les 20 jours qui suivent à partir de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie de cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk le 03/03/2026.

2026400718FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 13/02/2026 Enregistré à la recette des finances de la Goulette le 16/02/2026 quittance n°19097 sous le n°26201398 Mme khaoula Ksouri C.I.N 07429888 Matricule fiscal 1939389 a vendu à Mme Wahida Zamouri C.I.N 00311578 le fonds de commerce de tout commerce exploité dans le local sis à rue Hadi Chaker n°13 bis le Kram Ouest Tunis. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Mohamed Cherif Maimri avocat à la cassation à son cabinet sis au 17 avenue Habib Thameur Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis. Ce même avis a été publié au journal Al Chourouk du 03/03/2026.

2026400721FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, légalisé et enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 11/02/2026 sous le numéro 26201066, quittance n°18394 M, Monsieur Rafik Ben Taieb El Euch et Madame Sonia Bent Habib Ben Houssine Zouari ont vendu toutes leurs parts matérielles et immatérielles du fonds de commerce destiné à tous types de commerce, sis au n°64, Avenue d'Afrique, El Menzah 5, et dénommé «Nargess 21», à Monsieur Slim Ben Rachid Ben Mahmoud Sallemi.

Les oppositions seront reçues à l'adresse ci-dessus indiquée dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien en date du 04/03/2026.

2026400722FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un Fonds de Commerce enregistré à la Recette de Cité Mahrajène - Tunis, le 16/12/2025, sous n°25206636, Quittance n°M066287, Mr Ghazi Ben Mohamed Ben Abdelaziz Ben Gamra; titulaire de la CIN n°04661352 en date du 08/09/2006, et Mme Rahma Bent Mohamed Ben Gamra ép Hamza Nôman titulaire de la CIN n°04733941 du 05/08/2021, ont vendu à Mme Fatma Bent Jilani Ben Othman Maliki ép Hmaied Moussi, CIN n°00729423 du 29/01/2015, la totalité du Fonds de Commerce, dénommé «RAHMA GARDE» avec tous ses éléments matériels et immatériels sis à : Rez-de-Chaussée, Rue Ibn Charaf N° 04 Le Belvédère - Tunis, et exploité comme garderie pour élèves.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du Fonds de Commerce sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le quotidien le 04/03/2026.

2026400725FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de vente d'un fonds de commerce en date du 02/02/2026 enregistré à la recette des finances de menzel bouzelfa le 18/02/2026 Reçu n°1007950 n° d'enregistrement 26200226 Madame Souad ben zid titulaire de la CIN n°06346828, TUNIS, a vendu à la Sté de café yahya baraa, titulaire de l'identifiant unique n°1941974R, représentée par son gérant Mr Mohamed walid ELASWED Titulaire de CIN n°06318052, sis à l'Ave Hbib Bourguiba Hammam-Lif Ben arous tout le fonds de commerce sis à Menzel bouzelfa Nabeul à usage de Café 1er G .Toute apposition doit être faite entre les mains de Maître Chakour Ali dans les délais légaux, à son adresse sis à Tunis, 11 Rue al-djazira; cette annonce a été publiée aux quotidiens «ESSABEH» et «Le TEMPS» du 22/02/2026.

2026400727FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un Fonds de Commerce enregistré à la Recette des Finances Raoued, le 17/04/2025, sous n° 25201810, Quittance n°M053196, Mr Hamdi Ben Moncef Ben Ali Romdhani; titulaire de la CIN n° 04703261 du 10/10/2019, a vendu à Mr Walid Ben Gaddour Ben Mohamed Balloumi, titulaire de la CIN

n° 08123036 du 31/10/2024, la totalité du Fonds de Commerce, avec tous ses éléments matériels et immatériels sis à : Croisement Sidi Amor - Avenue de la terre - Raoued, 2056 Ariana, et exploité pour l'activité de Café - 1ère Catégorie.

Les oppositions sont adressées à l'adresse du Fonds de Commerce sus mentionnée dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 21/02/2026.

2026400734FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un contrat de vente authentifié par signature à la mairie d'El Kef le 13/02/2026 et enregistré au service des impôts d'El Kef le 23/02/2026, reçu n°MO12189, numéro d'enregistrement 26200681, Bilal Ben Fathi Ben Rachid El Baji, né le 06/11/1988 à El Kef, demeurant au 22 rue Ghaneh, Hay Hachad, El Kef, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte nationale d'identité n°08069396 du 05/03/2025, a vendu pour son propre compte et pour le compte de M. Zied Ben Nasser Ben Mohamed El Marzouki, né le 15/12/1988 à El Kef, demeurant à Hay Ain Menakh, El Kef, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte nationale d'identité n°08088996 du 23/01/2012, en vertu d'une procuration authentifiée par signature le 13 février 2026, sous le numéro de reçu M006695 et le numéro d'enregistrement 26700491, l'intégralité de fonds de commerce, constitué d'un commerce de vente de chaussures et de vêtements confectionnés, exploité dans un magasin situé rue Mongi Slim El Kef, a été cédée pour la somme de vingt-cinq mille dinars (25 000 000 dinars) à la société Gato Caramel, société à responsabilité limitée (SARL), immatriculée sous le numéro 1968499B, dont le siège social est situé à la rue du Martyr Socrate Cherni 7117, El Kef Ouest, El Kef, représentée par son représentant légal, Hossam Ben Bechir Ben Zein Cherni, né le 11 juillet 1992 à El Kef, demeurant à El Kerdmi, Wadi El Rami, El Kef Ouest, El Kef, Tunisie, de nationalité tunisienne, titulaire de la carte nationale d'identité n°13614954, datée du 07/11/2015. Qui a choisi son siège social au Café Caramel, rue du Martyr Socrates Cherni, 7117 El Kef Ouest, El Kef, jusqu'à la fin du délai d'opposition de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 25/2/2026.

2026400736FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé et enregistré à la Recette des Finances de Rue Tarek Ibn Zied le 27/02/2026 sous le numéro 26201468, reçu n°M017718, Monsieur Firas Ben Rachid Trabelsi a vendu la totalité du fonds de commerce secondaire consistant en un entrepôt frigorifique situé au Marché de Gros des Fruits et Légumes de Bizerte, destiné à l'activité de stockage et de réfrigération des fruits et légumes, avec tous ses éléments corporels et incorporels, à Monsieur Mohamed Ben Sadok Ben Mohamed Jaziri.

Les oppositions seront reçues à l'adresse susmentionnée dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 04/03/2026.

2026400739FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte édité par Maître Afef Dridi en date du 17/02 /2026 enregistré le 24/02/2026 à la recette des finances de Douar Hicher N°26200438 (reçu n°M015376), Mr Aymen Saddadi titulaire de la CIN N°07319589, demeurant à la Rue 3404 Douar Hicher Mannouba, a cédé à Mme Mounira Khmissi, titulaire de la CIN N° 05204772, demeurant au 5 Rue Hajeb Ouyoun Cité Chabeb Douar Hicher Mannouba, la totalité du fonds de commerce du local, sis au 86 Avenue de L'environnement Douar Hicher Mannouba, avec ses éléments matériels et moraux, qui correspond à un café de 1ère catégorie, les oppositions seront reçues au local du fonds de commerce mentionné ci-dessus, dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cet extrait au Jort.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux : Essabah et Le Temps le 28/02/2026.

2026400741FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Conformément à un acte authentique dressé par le notaire Nabil Oueslati et son adjoint le 03/07/2025 et enregistré à la recette des finances de Manouba le 30/12/2025 sous le numéro M097523, Mme Fathia Benhassen a fait donation à sa fille Fatma Zahra bint Saad Qassem, de l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments matériels et immatériels, destiné à l'exercice de tous types de commerce, situé au n°1, bathet Ali Zouari, Tunis.

Les oppositions sont recevables au nom du donataire au local objet de la donation, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la publication de la présente annonce dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans les journaux «Al Chourouk» et «Le Quotidien» le 17/02/2026.

2026400742FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P en date du 25/02/2026, enregistré à la recette des finances de jerba midoun, sous

N°26200086 quittance N°Mo21035, Mr Salah Bouamor de la CIN 05726854 demeurant à l'av. ali belhaouan jerba midoun agissant en qualité de gérant de la société smart sécurité service, a vendu à Mme Laura Boussaid titulaire de la CIN n°13481329 demeurant à Guellala jerba boite postal n°360 la totalité du fonds de commerce lui appartenant exploité au local situé à l'Avenue Ali Belhouane jerba midoun et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acquéreur à son adresse à guellala jerba boite postale n°360 les 20 jours de la parution de cet extrait au journal officiel de la république Tunisienne.

Cet Extrait a été publié au journal "Echourouk" du 04/03/2026.

2026400743FCCC2

Location gérance libre

Location en gérance libre d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de location en date du 29 avril 2025, enregistré à la recette des finances Cité Mahrajane, le 13 juin 2025, quittance n°M035164, enregistrement n°25302967, monsieur Mohamed Ben Anouar Ben Mohamed Ben Abdesselem titulaire de la CIN n° 08708548 a loué en gérance libre le fonds de commerce sis au 46 Avenue 10 décembre 1948 - El Manzeh au profit de la société Monarque Travel SARL identifiant unique : 1182756G et ce pour une durée d'une année à compter du 1er juin 2025 renouvelable tacitement.

2026R00595FCCC3

Sté STAR PARISA

Par contrat de location gérance libre établi en date du 11/02/2026, enregistré à la recette des finances de 12/02/2026 sous le numéro 26300914 en date du 12/02/2026.

La société STE ASHTIE BREAK SARL, Matricule fiscal : 1683637M propriétaire du fonds de commerce sis à l'Avenue Fayçal Ibn Abdelaziz 8050 Hammamet Nabeul a donné en location gérance libre ledit fonds de commerce sis à la société STAR PARISA SARL société à responsabilité limitée au capital 10.000 dinars pour l'exploitation d'un commerce de vente produits de chocolat et des produits nécessaires à la pâtisserie ainsi que matériel électrique et réfrigération.

La présente location gérance est consentie pour une durée d'une année renouvelable allant du 01/02/2026 au 31/01/2027.

2026R00596FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Zarzis en date du 28/03/2023 sous le numéro M036902, enregistrement n°23300955, Monsieur Diayi Benjamin Bensiyon, titulaire de la carte d'identité nationale n°09124980, a donné en location à Madame Houda bent Mohamed El Kamel, titulaire de la carte d'identité nationale n°08815526, la totalité du fonds de commerce consistant en un local destiné comme «Fast-Food», avec tous ses éléments matériels et immatériels, sis à la Rue Abou El Kacem Chebbi, Zarzis.

Toutes les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce susmentionné dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Paru au Quotidien le 21/02/2025.

2026R00618FCCC3

Location d'un fonds de commerce
Gérance libre

Suivant contrat de location en gérance libre daté le 04/11/2025, Enregistré à la Recette des finances de l'Avenue Habib Thameur - Tunis le 06/11/2025 sous le numéro 25303097 Quittance n°M058723, Mme Mounira bent Bechir ben Salah Sahli a confié à titre de location gérance libre à Mme Zeineb bent Mokhtar Mbarki la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels du point de vente situé au 10 Rue de Russie Tunis en vue d'y exercer le commerce "Fast Food", pour une durée de deux années renouvelables du 01/11/2025 au 31/10/2026.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux Al Chourouk et le Quotidien du vendredi 28 Février 2026.

2026400711FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

Par contrat de location en date du 7/7/2025 enregistré à la recette des finances EL MENZAH 9 le 4/8/2025, Quittance N°58019 Enregistrement N°23302372, société BEE HIVE son seul identifiant dans le registre national des institutions n°Z1685108 présenté par son 1er gérant, Monsieur Adel el arfaoui demeurant à la rue taher ben amar immeuble B appartement 4 résidence el ward el menzah 9 titulaire de la carte d'identité 08520952 délivrée le 4/10/2011 et son 2ème gérant Abdelfatah wastti demeurant 3 rue hamadi ben salah el manar 1 Tunis titulaire de la carte d'identité 02108635 délivrée le 1/9/2016 loue à la société Libyenne Tunisienne de Services au capital de 20000 dinars son seul identifiant dans le registre national des institutions n°1503122N présenté par son gérant Hosni né Ali Haswa nationalité libyenne titulaire d'un passeport n°AA613951 l'ensemble d'un fonds de commerce

(Salon de thé et restaurant) avec tous ses éléments corporels et incorporels avec un loyer mensuel de quatre mille dinars à compter du 1er Août 2025 et jusqu'à fin octobre 2026 sis au N°20 rue Taher Sfar el manar 2092 el menzah Tunis.

Toute opposition sera faite au Cabinet Maître Tijani Halima 67 Rue Habib Bourguiba Immeuble Farah 1er étage bureau N°16 Nouvelle Ariana dans les 20 jours qui suivent la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente est publiée à la quotidienne EL CHOROUK parue 27/2/2026.

2026400713FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

Par contrat de location en date du 10/10/2025 enregistré à la recette des finances EL MENZAH 9 le 11/11/2025, Quittance N°75573 Enregistrement N°25303422, Madame Feten labidi loue à la société Libyenne Tunisienne de Services au capital de 20000 dinars son seul identifiant dans le registre national des institutions n°1503122N présenté par son gérant Hosni né Ali Haswa nationalité libyenne titulaire d'un passeport n°AA613951 l'ensemble d'un fonds de commerce (restaurant et café de première classe) avec tous ses éléments corporels et incorporels avec un loyer mensuel de six mille dinars à compter du 1/11/2025 et jusqu'au 31/10/2026 renouvelable sis au N°23 rue Abdeaziz el mastouri el menzah9 Tunis.

Toute opposition sera faite au Cabinet Maître Tijani Halima 67 Rue Habib Bourguiba Immeuble Farah 1er étage bureau N°16 Nouvelle Ariana dans les 20 jours qui suivent la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente est publiée au quotidien EL CHOUROUK paru le 27/2/2026.

2026400714FCCC3

Location gérance de fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 13/04/2021 et enregistré le 28/05/2021 à la recette des finances de Raoued ariana sous le n°21301848 quittance n°041936 Monsieur Mohamed Ben Bennour Moulehi a donné en location gérance à Monsieur Mohamed Oussama Ben Rhouma la totalité de son fonds de commerce sis au local situé à l'avenue Habib Bourguiba N°01 Cité la Gazelle Ariana, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

La location gérance a été consentie pour une durée de deux années à partir du 1er avril 2021 au 31/03/2023.

Une Mention de cette annonce a été insérée au journal a paru au journal Echourouk du 25/02/2026.

2026400723FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 23/01/2026 quittance n°M007193 / M00720 enregistrement N°26300354, rédigé par Maître Atef Ben Salah M.Fayçel Ben Ahmed, titulaire de la CIN N°09022799 a loué à la société «Services Rapides de proximité» identifiant unique N° 1862980Y, le fonds de commerce immatriculé au registre national des entreprises sous le N°1522563S sis au 40 Rue des Martyrs El Mourouj 3 Ben arous composé de deux étages :

Un rez-de-chaussée et un premier étage, exploité pour son activité de services administratifs et logistiques avec tous ses éléments corporels et incorporels, et ce pour une durée de deux années à partir de la date 01/01/2026 au 31/12/2027.

2026400738FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association

Nom de l'association : Association Mélodie et Arts Hammamet

Siège social : Immeuble "La Palma" Avenue des Nations Unies, 8050 Hammamet

Objectifs de l'association :

- Contribuer au développement du goût artistique auprès des jeunes

- Enrichir la scène culturelle de Hammamet

- Etablir des relations avec des associations poursuivant des objectifs similaires dans des pays entretenant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Comité Directeur :

- Président : Amir Ben Moncef Jedidi

- Secrétaire Générale : Hedia Ben Mahmoud

- Trésorier : Khalil Ben Zahra.

2026R00582APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Ajyal de Taekwondo de Monastir

Type : Association sportive spécialité Taekwondo

Siège : Cité Elbassatine Monastir :

Objectifs : - l'association a pour but de développer et d'orienter les jeunes, de les encourager, de perfectionner leurs aptitudes et de les élever aux plus hauts standards sportifs et moraux. Et à la participation à toute compétition sous tutelle de la fédération.

Composition du bureau :

Président : omar ghomrassi

Membres : sahbi tamboura, adel slama, senda haddad, ibtihel bizide.

2026S00296APSF1

Constitution d'une association

Nom : New Gremda Development Association

Siège social : Language Corner, Route de la Kaid Mhamed, Km 3,5 Sfax

Objectif : Contribuer à la mise en œuvre des principes du développement durable dans le complexe résidentiel Gremda Jadida aux niveaux environnemental, social et économique, dans le respect des réglementations légales en vigueur.

Numéro du reçu de dépôt : 56255 du 14/11/2025.

Comité :

- Présidente : Souhir Sallam

- Secrétaire générale : Thuraya Kharrat

- Trésorier : Tayeb Hamdan.

2026X00305APSF1

Syndicat des copropriétaires du Complexe AL KAWTHAR

Route Tunis km 10 Lotissement Al Ons - Sfax

En vertu du PV de l'AGEO du Complexe, Al Kawthar du 25 octobre 2025 à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax le 30 octobre 2025, sous le n°25703272, quittance n°M074983, le syndicat des copropriétaires du Complexe Al Kawthar est constitué, situé à la route de Tunis km 10 lotissement al Ons - Sfax. Et en vertu de ladite PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Abderraouf Abida : Président du syndicat.

- Mr Al Asaad Al Fakhfekhe : Trésorier

- Mr Ali Taktak : Membre.

- Mr Jamel Abida : Membre.

Le syndicat des copropriétaires Complexe Al Kawthar entame ses travaux officiellement à partir de la date de 25 octobre 2025.

2026X00317APSF1

Constitution du syndicat des copropriétaires

Ennour building constitution

Suivant le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire constitutive du bureau du syndicat des copropriétaires Ennour Building du 20/02/2026 enregistré à la recette des finances Charguia le 24/02/2026 quittance N°29711 numéro 26702460, il a été établi et approuvé les statuts du syndicat des copropriétaires Ennour Building en date du 11/12/2025 enregistré à la recette des finances Charguia le 11/12/2025 quittance N°M135881 enregistrement N°25715453 déposées à la municipalité de Tunis le 02/03/2026 sous le numéro 476.

Dénomination : syndicat des copropriétaires Ennour Building.

Siège social : Ennour Building RDC center Urbain Nord Tunis.

Objet : gestion et conservation des parties communes de l'ensemble immobilier - Ennour Building

Président : M.Mouadh Tounakti

Trésorier : M.Houcine Hannachi

Secrétaire Général : M. Hamdi Mzoughi

Membre : M. Mohamed Fakhfekh

Membre : M. Mehdi Tebourbi.

2026400729APSF1

Constitution du syndic des copropriétaires de la résidence «PIXEL»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires du 11 Janvier 2026 constaté par l'huissier notaire Mr Ibrahim Barkaoui, enregistré à la recette des finances Sidi Hssin Tunis sous le numéro 65, la quittance n°M012077 du 20/01/2026. Le syndic des copropriétaires de la résidence PIXEL sise à Cité Khalil, La Marsa a été élu et il a décidé à l'unanimité d'élire Mme Chaima Nahdi la gérante de la société du syndic immobilier professionnel SYNDIC PLUS en qualité de présidente et trésorière de la résidence Pixel.

2026400747APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux Enchères Publiques

Sur saisie immobilière exécutoire

Sur immeuble immatriculé

Cabinet Maître ZENDAH ABDELMAJID

Avocat auprès de la Cour de Cassation

Rue Amilcar - complexe Bouchadekh Midoun Djerba 4116

Tél : 75.733.666/98.212.045

Créancier saisissant : BH Bank, S.A, I.U. 0024588W ayant son siège social au 18 avenue Mohamed V Tunis.

Débiteurs saisis : ABDELKARIM BEN SALEM BOUSSOBAA, demeurant à wersnia ben guerden gouvernorat de médenine (en tant que débiteur initial).

AHMED BEN SALEM BOUSSOBAA, demeurant à wersnia ben guerden gouvernorat de médenine (en tant que cautionnaire).

Avocat poursuivant : Maître Zendah Abdelmadjid, Avocat auprès de la Cour de Cassation, rue amilcar - complexe bouchadekh midoun Djerba 4116.

Immeuble objet de la vente : consistant en un terrain objet de la parcelle n°1040 de titre foncier n°29989 médenine d'une superficie de huit cent dix sept mètres carrés (817 m²) situé à Midoun Djerba gouvernorat de médenine, adjacent la route de midoun centre et la zone touristique à l'ouest, et il s'étend vers le sud en profondeur avec un détour vers l'est, il est délimité au sud la parcelle n°1043 à l'est la où se trouve la jonction, la voie publique goudronnée (avenue de

l'environnement) Et sans la conjonction dans un coté la parcelle 2426 et dans une autre la parcelle 1033 au nord la où la conjonction d'un coté la parcelle 2426 et en dessous de la conjonction, la parcelle 1041 à l'ouest la parcelle 1039.

Le coté sud de la propriété mesure 27.83 m et l'est mesure 10.59m du coté de virage et 12. 60m et 356m de l'autre coté et le nord au coté de virage mesure 6.01m et de l'autre coté mesure 25.76m et l'ouest mesure 32.01m.

Le terrain comprend un bâtiment de deux étages construit au coté Est et ce compose d'un étage inférieure qui comprend six (06) locaux commerciales vide et un étage supérieure qui comprend quatre (04) appartements résidentiels destiné à la location avec un autre bâtiment en sous-sol dans le coin nord -ouest du terrain et utilisé comme entrepôt de marchandises.

Mise à prix : le prix d'ouverture est entrepôt de marchandises.

Mise à prix : le prix d'ouverture est fixé à un million six mille huit cent dinars (10006.800.000dt) en vertu de l'expertise faite par l'expert «Mohamed Ali Sghayer» objet de l'ordonnance sur requête N°193548 délivré le 23/07/2025 et rendue par monsieur le président du tribunal de première instance de médenine.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Djerba le lundi six avril deux mille vingt six 06/04/2016 à 09h00 et suivantes.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Djerba ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2026R00605VEPA1

Vente judiciaire aux enchères publiques

«terrain agricole à Kébili»

Maître Romdhan NAKOUSSI

Avocat à Kébili

Place des martyrs - Kébili

Tél : 75.493.336

Maître Romdhan NAKOUSSI se propose de vendre aux E.P un terrain agricole à la suite d'une saisie immobilière effectuée par maître Amor Ben Mohammed H. Notaire à Kébili le 29/12/2025. La vente est soumise suivant les conditions sus indiquées :

- CREANCIER : Fethi Ahmed Khalifa Journalier, Ad Mansoura, Kébili, CIN 03366631

- DEBITEUR : Bechir B. Ali B. Ferjallah Journalier : Ad. Derjine -El Faouar, Kébili, CIN 04852596

- AVOCAT POURSUIVANT LES PROCEDURES : Maître Romdhan NAKOUSSI. Place des martyrs Kébili Im. Magzaoui - Etage 1.

- TERRAIN A VENDRE : Terrain agricole sis à Derjine El Faouar de superficie 2505 m², contenant 30 palmiers (Deglet) limité par Nord : sœurs Ali farjallah, Sud : Route agricole, Ouest : Mabrouk Ferjallah, Est : Sghaier farjallah

- Prix d'ouverture : 51.000 D

- CHARGES ET DEPENSES : seraient fixées par le tribunal.

- Date et lieu de vente : la vente aura lieu au tribunal de 1ère instance de Kébili, place des Martyrs Kébili le 23 avril 2026 à 9h du matin et suivant.

- visite de terrain : Toute visite au local est fixée par rendez- vous avec l'avocat poursuivant.

2026R00615VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue HEDI NOUIRA Tunis.

Partie saisie : MOHSEN BEN NACEUR KARCHOUD, demeurant au Croisement Ouled Soula Boumerdes Karkar Mahdia, CIN 03961681.

Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse MF 371670 /X.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°52844 Mahdia d'une superficie de 8728 m² sis au Croisement Ouled Soula Boumerdes Karkar Mahdia.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 56 340 DT 000 auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 06/04/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Mahdia.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00303VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé à la suite d'une saisie immobilière

Après réduction du prix de 40%

Société TAHRI AVOCATIE ET ARBITRAGE

MAITRE TAHRI ABDELMOUMEN

Avocat auprès de la cour de cassation

26, rue Ahmed Tlili complexe zarrouk, n°44 Tunis

Tél : 71 335 949

MF : 1912769B

1- Le créancier saisissant et poursuivant : Albaraka Bank Tunisia au nom de son représentant légal, S.A, inscrite au registre national des entreprises sous le N°031041 F, sis à l'avenue Echikh Elfadhel Ben Achour Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, en sa qualité de créancier poursuivant.

2- Le débiteur sujet de la saisie : Mme Basma bent Etounsi Fadhli épouse Kais ben Chida, CIN n°05044276 en sa qualité de garante solidaire, demeurant au 8 rue de Martyrs Tunis.

3- L'avocat poursuivant : Société TAHRI AVOCATIE ET ARBITRAGE, représentée par son gérant MAITRE TAHRI ABDELMOUMEN avocat auprès de la cour de cassation, demeurant au 26, rue Ahmed Tlili complexe Zarrouk, n°44 Tunis.

4- Désignation de l'immeuble objet de la saisie : Il s'agit de l'immeuble immatriculé dénommé «Dar el Hannafi» objet du titre foncier N°119480 Tunis, situé au n°10 rue des Martyrs dans la région de boumandil à Tunis ville, composé du lot de terrain de superficie 154 m² sis sur lequel est bâti un immeuble de trois étages, un rez-de-chaussée et deux étages, exploité à usage commercial pour le rez-de-chaussée et à usage d'habitation pour les autres étages, le rez-de-chaussée de superficies couvert 120 m² est composé d'une entrée, une salle d'eau et un dépôt exploité par une société de fabrication de parfum dénommée «société elmoutamaiza» selon les apparences, le premier étage, de superficie couverte 120m² est composé d'un salon, une chambre à coucher, une salle à manger et une cuisine, le deuxième étage, de superficie couverte 120m² est composé d'une «westia» avec coupole, trois chambres à coucher, cuisine et salle d'eau, les murs extérieurs sont en brique, les toits en dalle, la hauteur des murs est d'environ 3 mètres couvert de décorations sur la partie haute, le sol est couvert en lustre et en parterre, les portes et fenêtres en bois peint en laquée, le local est équipé de tous les services publics y compris le chauffage central, l'immeuble est situé à une zone d'habitation et d'usage commercial, son état est plus que moyen et entretenu, une partie de l'escalier se situe dans un immeuble voisin, une autre partie sur un immeuble qui appartient à autrui; selon le rapport de l'expert désigné Mr Mohamed Elhedi ben Mariem.

5- Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour le montant de deux cent trente-huit mille deux cent dinars (238.200,000 D) après réduction du prix de vente de 40 % outre les frais de poursuite qui ont été fixés à quatre mille sept cent cinquante-cinq dinars 160 millimes (4755.160 d) par le tribunal lors de l'audience du 03 février 2026, outre les frais de poursuite complémentaires qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

6- Tribunal, date et lieu de vente : la vente de la totalité du terrain saisi sera devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis le mardi trente et un mars deux mille vingt six (31/03/2026) à partir de 9h du matin.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours sur les lieux.

2026400726VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

CABINET MAITRE KAMEL BEN FREDJ

AVOCAT A LA COUR DE CASSATION

27 BIS, RUE DE LIBAN TUNIS

TEL : 71 280 156

FAX : 71 280 092

MF : C 818492

PARTIE POURSUIVANTE : ARAB TUNISIAN BANK, S.A inscrite au R.C n°B167001997 sise à Tunis SON AVOCAT ELU MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27 BIS, RUE DE LIBAN TUINS.

PARTIE SAISIE : Tarek Ben Massaoud djehiche CIN 04749821, demeurant au n°1 impasse eraad, Rue el kochbati, Tunis.

AVOCAT POURSUIVANT : MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27Bis, RUE DE LIBAN TUNIS.

L'IMMEUBLE SAISI : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier Num: 100770 Ariana, dénommé «Dar Tarek» d'une superficie de 499 m². Il s'agit d'un bâtiment de deux étages situé à la sokra ariana.

MISE A PRIX : La mise à prix est fixée à 695821 d 000.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le Lundi 30/03/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'ARIANA.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2026400728VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts indivises d'un immeuble immatriculé

Cabinet maître ben slimene khamaies

Avocat prés la cour de cassation

Tél : 72 276 720

MF : 1119803/N

Créancier poursuivant : Arafat ben Abderrahmane Hmeid, ouvrier menuiserie, demeurant à kélibia et qui a élu son domicile chez le cabinet de son avocat maître ben slimene khamaies Avocat prés la cour de cassation sis à l'avenue Ali Belhouene kélibia.

Débiteur saisi : Firas Djébeli, Menuisier, demeurant à la rue Djerba kélibia, Nabeul.

Avocat poursuivant : maitre ben slimene khamaies Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet a l'avenue Ali Belhouene kélibia.

Désignation de l'immeuble saisi : il s'agit de la totalité des parts indivis revenant au débiteur saisi dans la propriété dite «molk Bichikh » objet du titre foncier n°610722 Nabeul composé de la parcelle n°07 et sis à mecheikhat kélibia délégation kélibia gouvernorat de Nabeul soit 100 parts

indivises de la division totale du titre susvisé 14848 objet d'un dont accordé par son père rédigé le 11/09/2012 enregistré à kélibia le 24/09/2012 Quit : M031609 et inscrit (vol Nabeul 04/12 n°10551).

La mise à prix : la mise à prix de la totalité des parts indivises saisies de la propriété dite «molk Bichikh» objet du titre foncier n°610722 Nabeul est fixée à soixante quatorze mille cent soixante dinars (74.160d000) sans compter les frais des poursuites qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de vente : la vente aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Nabeul le lundi 30 Mars 2026 à partir de 9h du matin.

Conditions de visite d'immeuble saisi : tout intéressé peut visiter la propriété saisie aux heures de travail sans conditions particulières.

Pour participer aux enchères ; il faut soit consigner le un tiers de la mise a prix à la caisse des dépôts et consignations soit présenter un chèque certifié soit une garantie bancaire irrévocable.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères sauf s'ils ont obtenus la permission du gouverneur de nabeul.

2026400754VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

De la totalité du titre foncier n°58082 Tunis

Dénommé «VILLA AÏCHA 9»

D'une contenance totale de 849 m²

Situé au n°9 au bord d'une impasse appelée «atlas» ramifiée de la rue atlas dans une zone connue sous le nom «Nord Hilton» Mutuelleville Tunis, en face du siège de la Télévision Tunisienne et du siège du ministère des Affaires étrangères, Tunis

Etude Maître Mourad Machat

Avocat à la Cour de Cassation

7, Rue Hooker Doolittle - Le Belvédère 1002 - Tunis

Tél : 71. 841.017

Fax : 71. 843.976

Matricule Fiscal : 424989/L/A/P/000

Email : mourad.machat@orange.tn

mourad.machat@yahoo.com

1- Partie poursuivante: Union internationale de banques, société anonyme, inscrite au R.N.E sous le n°0002708Q, demeurant au 65 Avenue Habib Bourguiba (créancier poursuivant), élisant domicile au cabinet de Maître Mourad Machat, Avocat à la cour de cassation, sis au 7, Rue Hooker Doolittle 2ème étage Appt n°06 le Belvédère 1002 - Tunis.

2- Partie saisie :

- Mme Khadija Bent Ahmed Bouchamaoui, Directrice commerciale au sein d'une société, titulaire de la C.I.N N°10013188, non inscrite au R.N.E à la limite de la connaissance de la partie poursuivante, résident au 07 impasse Atlas Notre Dame Mutuelle Ville Tunis. (Débitrice principale)

- Mme Sara Bent Ahmed Bouchamaoui, titulaire de la C.I.N N°14774214 (Passeport n°F951320), non inscrite au R.N.E à la limite de la connaissance de la partie poursuivante, résident au 07 impasse Atlas Notre Dame MutuelleVille Tunis. (Caution personnelle solidaire et hypothécaire).

3- Avocat Poursuivant :

Maître Mourad Machat, Avocat à la cour de cassation, 7 Rue Hooker Doolittle 2ème étage Appt n°6 Le Belvédère 1002 Tunis.

4- Immeuble objet de la saisie :

Il appert de l'expertise effectuée par Mr Khaled Ben Hfaiedh (expert judiciaire) en exécution de l'ordonnance sur requête rendue le 21/02/2025 sous le n°62456 et signifiée par PV de l'Huissier notaire Aymen Mraihi en date du 26/02/2025 sous le n°3575 que : «... l'emplacement de l'immeuble objet de l'expertise se situe au bord d'une impasse appelée «Atlas» ramifiée de la rue atlas dans une zone connue sous le nom «Nord Hilton» Mutuelleville Tunis, en face du siège de la Télévision Tunisienne et du siège du ministère des affaires étrangères, Tunis au sein d'un quartier ancien parmi les zones les plus huppés contenant des locaux à usage d'habitation individuel ou sous forme de duplex de Haut Standing.

Du constat et de l'individualisation : il appert que le local objet de l'expertise consiste en une Villa à usage d'habitation composée d'un sous-sol et d'un rez-de-chaussée et d'un étage.

La villa contient aussi un jardin gazonné et une piscine munie d'un local technique et un bain maure type traditionnel. Cette partie de la villa s'étend jusqu'au local mitoyen.

On observe aussi un garage à ciel ouvert donnant sur l'impasse Atlas».

L'expert commandité a constaté que «l'état de la construction Haut Standing est acceptable, les plafonds sont en béton armé renforcé par la chaux. Le parterre est couvert de marbre TALA. La boiserie des portes est noble et la porte principale est équipée de tous les supports».

Il appert de l'expertise aussi que l'immeuble objet de l'expertise «est d'une contenance de 849 m², il s'agit de la parcelle 56 du plan du situation objet du titre foncier 58082 Tunis. La villa bâtie sur le dit immeuble est dénommée «Villa Aîcha 9». Il est la propriété dans l'indivision de la débitrice principale et de la caution personnelle solidaire et hypothécaire. La superficie couverte de la villa est de 849 m² environ».

5- Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble mis en vente aux enchères publiques a été fixée par l'expert judiciaire Mr Khaled Ben Hfaiedh commandité par l'ordonnance sur requête n°62456 rendue par le TPI Tunis en date du 21/02/2025 à la somme de Six millions neuf cent

quatre-vingt-cinq Mille Dinars (6.985.000.000 d), outre les frais de procédures et honoraires qui seront fixés par le Tribunal compétent le jour de l'audience à savoir : le 07-04-2026.

6- Date et lieu des enchères : Les enchères auront lieu le Mardi sept du mois d'Avril de l'année deux Mille Vingt-six (07-04-2026) à partir de 9h du matin à la chambre des criées immobilières du Tribunal de Première Instance de Tunis (palais de justice) sis à l'avenue Beb Bnet Tunis.

7- Visite de l'immeuble : La visite peut se faire tous les jours de la semaine pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le greffe de la chambre des criées immobilières au greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis I où a été déposé le cahier des charges, ou s'adresser au cabinet de l'avocat de la partie poursuivante à l'adresse prévue ci-haut.

8- Remarques : La participation à l'adjudication est soumise à la condition de consignation du tiers de la mise à prix à la trésorerie générale de la République Tunisienne ou de la présentation d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire du même montant.

Les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable du gouverneur compétent et toute autre autorisation requise par la loi s'il y a lieu.

2026400756VEPA1

Avis aux créanciers

Remplacement de liquidateur

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 07/07/2025 dans le dossier de liquidation judiciaire N°630, il a été décidé le remplacement de liquidateur Monsieur Marouen SEBAI par la liquidatrice Faouzia ABBES pour continuer les travaux de liquidation de succession du feu Ali NAJJAR.

Tout intéressé peut contacter le séquestre judiciaire au 11, Rue belhessen jrad, Cité Administrative, Ariana - Tél : 28 206 646.

2026400717VEPA2

Plan de Redressement

Société LA CERAMIC -SA-

Identifiant Unique : 0381386B

En vertu du jugement N°1041 rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 15 Janvier 2026, il appert que la société LA CERAMIC a cessé ses paiements à partir du 27 Décembre 2024 comme il a été constaté la possibilité de la continuation de son activité en se basant sur le plan de redressement suivant :

Premièrement : La cession des immeubles

1/ La cession immédiatement, dés le prononcé du jugement de l'immeuble objet du titre foncier N°154180 Tunis et ordonner l'affectation du produit de la dite ventes à l'approvisionnement en matières premières.

2/ La cession du 10 immeubles durant l'année 2026 sujets des titres fonciers N° 12736 Jendouba, 2244

Jendouba, 2243 Jendouba, 1372 Jendouba, 6632 Jendouba, 5771 Jendouba, 2837 Jendouba, 15007 Monastir.

17499 Monastir, et ordonner l'affectation du produit desdites vente à l'approvisionnement en matières premières et fournitures consommables (2300 000.000) ainsi qu'au règlement des engagements envers la Recette des Finances (1 298 521.000) et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (513 230,000).

3/ La cession des 2 immeubles T.F 15007 Monastir et 17499 Monastir durant l'année 2027 et ordonner l'affectation de leur prix au règlement des dettes rééchelonnées, à l'entretien des unités industrielles restantes susceptibles de poursuivre l'activité, ainsi qu'au paiement des dettes relatives aux comptes courants des associés et des sociétés qui leur sont liées.

Deuxièmes : le règlement des dettes

1/ A partir de l'année 2026 le règlement des dettes rééchelonnées suivantes :

- Sur quatre ans : La Recette des Finances (5 194 084,902), Société nationale de distribution des pétroles (1 267 047,000).

Sur trois ans : La Caisse Nationale de sécurité Sociale (1 069 229,536), Société MAGLADA (282254,888) Société BRICO DICO (199 373 ,772), Comptoir khalil (94 112,319), Société générale de services de gardiennage et de sécurité (186 808. 713).

- Sur deux ans : Maître Malek AFFES (25585.000), Maître Béchir MAMLOUK (26473.762), Maître BAHRI BAHRINI (14 160,190).

- Sur une année : Société MAALA BECHA (12647,335), Société EURO STAR (18 638,694), Société TMCA (15906,330), Société MGEI (7835,749), Société HYDROFLEX (5409,550), LA presse (5 601,532), Société Optima Logistic (5 601,532), Société ploycoq (3 724.892). Société Le Record (4587,308). Société Xincu company (1 714,200).

2/ A partir de l'année 2027 le règlement des dettes rééchelonnées suivantes :

- Société MAS (12272346,323). Younes FERCHIOU (10235926,027), Société Karama Holding (8040693,151) sur trois ans.

Société de gestion et de services (53 900,000).

Le cas échéant la vente des immeubles en sus des besoins et soumise à l'autorisation du juge commissaire et l'affectation du produit de leur cession à l'exécution du plan de redressement.

L'administrateur judiciaire Monsieur Ameur MANSOUR est désigné contrôleur de l'exécution dudit plan avec mission d'établir un rapport

périodique sur la situation de la société et de le transmettre au juge commissaire Monsieur Béchir AMRI.

Mention du jugement sera faite au journal officiel de la République Tunisienne, au registre national des entreprises et une publication sera faite au frais de la société demanderesse du redressement judiciaire et un avis sera adressé au Comité de Suivi des Entreprises.

2026400730VEPA2

Plan de Sauvetage

Société YAFA DE PROMOTION IMMOBILIERE - SA

Identifiant Unique : 0598369Z

En Vertu du jugement N°932 rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 20 Janvier 2026, il appert que la société YAFA DE PROMOTION IMMOBILIERE a cessé ses paiements à partir du 11 Octobre 2021 comme il a été constaté la possibilité de son sauvetage en se basant sur le plan de redressement suivant :

1/ Autoriser la BH BANK à accorder un financement d'un montant de 245 000,000 pour l'achèvement définitif des travaux, tout en considérant ladite créance comme une créance privilégiée.

2/ Autoriser société YAFA DE PROMOTION IMMOBILIERE procéder à la commercialisation des appartements après l'obtention du procès-verbal de recollement délivré par les services municipaux et affecter les revenus pour le règlement des dettes sur une période maximale de 3 années courant à partir de l'année 2027, et ce conformément à l'échéancier établi par l'administrateur judiciaire détaillé comme suit :

- Approbation de l'échéancier conclu avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

- Le règlement des dettes due à La Recette des Finances d'El Menzah 9 (317 009,399) et La Recette des Finances d'El Menzah 6 (1 122 230,858) sur 3 ans à partir de l'année 2027.

- Le règlement de la dette due à Hatem CHAABOUNI (100000,000) en considérant ladite dette comme une dette privilégiée.

- Le règlement de la dette due à BH banque (9429 934,015) sur 3 ans en considérant le montant du prêt (400 Mille dinars) autorisé en vertu de la décision de la chambre du Conseil le 13/06/2023 comme une dette privilégiée.

- Le règlement des créanciers : Entreprise Générale peinture Khadhraoui Ilyes, Maître Dora Arbi, Menuiserie Générale BOUDABOUS Mohamed, loyer, Société RMILI Ahdessalem sur 2 ans.

Le règlement des créanciers: Idéal climat, S.P.T.E, SITTEL, Entreprise Tunisie Fluide et Etanchéité, Mehdi Négoce, L'expert Comptable Abderrazek MAALEJ, Société Amen de Bâtiment.

- Le règlement des dettes dues aux personnels à la suite de la vente des appartements à compter de l'année 2027.

La désignation de L'expert Monsieur Ameur MANSOUR contrôleur de l'exécution du plan de redressement avec mission d'établir un rapport périodique sur la situation de la société, transmettre au juge commissaire Madame Nesrine BEN HFAIEDH.

Mention du jugement sera faite au registre national des entreprises et publié au journal officiel de la République Tunisienne au frais de la société demanderesse du redressement judiciaire et un avis sera adressé au Comité de Suivi des Entreprises.

2026400731VEPA2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanent du tribunal de 1ère instance de Kasserine relatif à la publication du cahier des charges concernant la cession de la société «Interchaux» Thala aux tiers Mme Olfa ben Sassi l'administrateur judiciaire vous informe que la date limite de dépôt des offres sera le 26 Mars 2026 et L'ouverture des offres sera le 24 Mars 2026 pour toute information concernant la visite de la société veuillez contacter l'administrateur judiciaire.

Tél : 22 513 137 - 26 224 860.

2026400744VEPA2

Cession aux tiers

Règlement judiciaire N°1016

Société ABM loisir «Confisquée»

Capital Social : 2.100.000 DT «SARL»

Identifiant Unique : 0941058 E

SIEGE SOCIAL : Boulevard Principal Chez Golden bowling les Berges du Lac 1053 Tunis

Suite à la décision du TPI de Tunis 1 prononcée le 25/06/2025 concernant la cession aux tiers de la société A.B.M Loisir «confisquée» et la désignation de Mr Jalel HADDAD contrôleur de l'exécution.

A cet effet, le contrôleur de l'exécution informe tout intéressé par cette cession de retirer le cahier des charges contre la somme non restituable de 150 dinars. Les offres, doivent être remises au bureau du contrôleur de l'exécution Mr Jalel HADDAD dans une enveloppe extérieure fermée ne mentionnant que «Cession de la Société A.B.M Loisir à ne pas ouvrir - confidentiel «Règlement judiciaire N°1016».

Le dernier délai de remise des offres au bureau du contrôleur de l'exécution est fixé pour le Vendredi 24 Avril 2026 à 17 heures. Le cachet du bureau d'ordre du cabinet fait foi. Toute offre parvenue après cette date sera refusée.

Pour tout renseignement ou visite, veuillez-vous adresser au cabinet de l'expert-comptable Mr Jalel HADDAD sis au 1, Rue Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tunis. Sachant que les

visites de la société seront programmées après fixation d'un RDV avec le contrôleur de l'exécution.

Tél : 71 277 191 -E-mail : jalel.hadad@orange.tn.

2026400745VEPA2

Cession aux tiers

Règlement judiciaire N°1015

Société GOLDEN BOWLING «confisquée»

Capital Social : 2.000.000 DT «SARL»

Identifiant Unique : 0633758 L

CNSS : 00232337-22

SIEGE SOCIAL : Boulevard Principal les berges du Lac 1053 Tunis

Suite à la décision du TPI de Tunis 1 prononcée le 25/06/2025 concernant la cession aux tiers de la société GOLDEN BOWLING «confisquée» et la désignation de Mr Jalel HADDAD contrôleur de l'exécution

A cet effet, le contrôleur de l'exécution informe tout intéressé par cette cession de retirer le cahier des charges contre la somme non restituable de 150 dinars. Les offres, doivent être remises au bureau du contrôleur de l'exécution Mr Jalel HADDAD dans une enveloppe extérieure fermée ne mentionnant que «Cession de la Société GOLDEN BOWLING, à ne pas ouvrir - confidentiel «Règlement judiciaire N°1015».

Le dernier délai de remise des offres au bureau du contrôleur de l'exécution est fixé pour le Vendredi 24 Avril 2026 à 17 heures. Le cachet du bureau d'ordre du cabinet fait foi. Toute offre parvenue après cette date sera refusée.

Pour tout renseignement ou visite, veuillez-vous adresser au cabinet de l'expert-comptable Mr Jalel HADDAD sis au 1, Rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tunis. Sachant que les visites de la société seront programmées après fixation d'un RDV avec le contrôleur de l'exécution.

Tél : 71 277 191 -E-mail : jalel.hadad@orange.tn.

2026400746VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

GLOBAL MEDICAL ASSISTANCE S.A

Société Anonyme

Au capital de 189 000 Dinars

Siège social : 3 Rue de Monastir Cité Taieb Mhiri, Laouina, 2046 Route de la Marsa, Tunis

Identifiant Unique : 0994872T

RC : B0118592007

CNSS : 262451-66

Messieurs les Actionnaires de la Société GLOBAL MEDICAL ASSISTANCE SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 14 avril 2026 à 11h au siège social d'AMEN SANTE, sis à l'immeuble Emeraude Centre, 1053 Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025,

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2025 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, et des Etats Financiers clos le 31 décembre 2025 et affectation des résultats,

4- Quitus aux administrateurs,

5- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs,

6- Pouvoirs.

2026R00610SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société HOPITAL PRIVE EL AMEN S.A

Société Anonyme

Au Capital de 400.000 dinars

Siège Social : IMMEUBLE EMERAUDE CENTRER JARDINS DU LAC, LES BERGES DU LAC, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 1170032 L

RC : B24169352010

CNSS : 311896-41

Messieurs les Actionnaires de la Société HOPITAL PRIVE EL AMEN S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 14 avril 2026 à 09H00 au siège social de la société Amen Santé, sis à l'immeuble Emeraude Center, 1053 Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025,

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2025 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, et des Etats Financiers clos le 31 décembre 2025 et affectation des résultats,

4- Quitus aux administrateurs,

5- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs,

6- Pouvoirs.

2026R00611SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Polyclinique Cardiologique De Nabeul S.A.

SOCIETE ANONYME

Au CAPITAL DE 8.518.650 DINARS TUNISIENS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE EMERAUDE CENTER, LES JARDINS DU LAC, LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS

Identifiant Unique : 1236886N

RC : B3141752012

CNSS : 553499-17

Messieurs les Actionnaires de la Société Polyclinique Cardiologique De Nabeul S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 15 avril 2026 à 17h 00 à l'Hôtel khayem Garden Nabeul 8000, Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2025 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, et des Etats Financiers clos le 31 décembre 2025 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs,

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2026,

- Pouvoirs.

2026R00612SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société CLINIQUE NORD-OUEST DE BEJA S.A

SOCIETE ANONYME

Au CAPITAL DE 3.789.480 DINARS TUNISIENS

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE EMERAUDE CENTRER JARDINS DU LAC, LES BERGES DU LAC, 1053, Tunis

Identifiant unique : 1086119S

RC : B2410842009

CNSS : 311612-48

Messieurs les Actionnaires de la Société Clinique Nord-Ouest De Béja S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 13 avril 2026 à 09h 00 au siège de la société Amen Santé sis à l'Immeuble Emeraude Center, les jardins Du Lac, Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2025 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, et des Etats Financiers clos le 31 décembre 2025 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs,

- Pouvoirs.

2026R00613SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

SOCIETE DES FERMETURES ET EMBALLAGES EN PLASTIQUE "F. E. P."

Société Anonyme

Au capital social de 3 000.000 Dinars divisé en 300.000 actions de 10 dinars chacune

Siège social : 5, Rue de fer Zone Industrielle Sidi Daoud - 2046 La Marsa Tunis

Identifiant unique : 381833D/A/M/000

C.D. : 132845M

CNSS : 140546-90

Messieurs les actionnaires de la Société des Fermetures et Emballages en Plastique sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le lundi 30 mars 2026 à 09H00 au 5, de fer - Zone Industrielle Sidi Daoud - 2046 la Marsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ;

2/ Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3/ Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;

6/ Affectation des résultats ;

7/ Questions diverses.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2025, du rapport du Conseil d'Administration, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au 5, rue de fer - Zone Industrielle Sidi Daoud - 2046 La Marsa, quinze jours avant la tenue de l'assemblée.

2026R00621SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM

Société Anonyme

Au capital de 143 700.000 Dinars divisé en 28.740.000 actions de 5 Dinars Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi (Ex-Boulevard de la Terre), Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS, RP-B.P. 1340

Identifiant Unique : 0006186D

Matricule fiscal : 0006186 D/AIM

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM sont convoqués à l'assemblée Générale Ordinaire le mardi 07 avril 2026 à 10 heures, au siège social de la société 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi centre urbain nord 1082, ayant pour ordre du jour :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice.

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales.

4/ Approbation s'il y a lieu, des états financiers et des opérations et conventions prévues par les articles 200 et suivants 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5/ Quitus pour l'exercice 2025 aux Administrateurs.

6/ Affectation des résultats.

7/ Rémunérations des membres du Conseil d'Administration.

8/ Pouvoirs à donner.

2026R00622SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM

Société Anonyme

Au capital de 143 700.000 Dinars divisé en 28.740.000 actions de 5 Dinars

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi (Ex-Boulevard de la Terre), Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS, RP-B.P. 1340

Identifiant Unique : 0006186D

Matricule fiscal : 0006186 D/A/M

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM sont convoqués à l'assemblée Générale Extraordinaire le mardi 07 avril 2026 à 11 heures, au siège social de la société 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi centre urbain nord 1082, ayant pour ordre du jour :

1) Augmentation du capital social de la société.

2) Modification de l'Article 6 des statuts.

3) Pouvoirs à donner.

2026R00623SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Tunisienne des Eaux Minérales

STEM

Société Anonyme

Au capital de 1.150.000 Dinars,

Siège Social : 5 Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1082 - Groupe SFBT

Siège social 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi (Ex-Boulevard de la Terre), Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS

Identifiant Unique : 045919K000

R.C : B1113701997

Matricule fiscal : 045919K/A/M000

Messieurs les actionnaires de la de la Société Tunisienne des Eaux Minérales STEM sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le lundi 6 avril 2026 à 10h00, au siège social de la société 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi centre urbain nord 1082, ayant pour ordre du jour :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice.

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales.

4/ Approbation s'il y a lieu, des états financiers et des opérations et conventions prévues par les articles 200 et suivants 475 du Code des Sociétés. Commerciales.

5/ Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2025.

6/ Affectation des résultats.

7/ Pouvoirs à donner.

2026R00624SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société d'Investissement du Groupe STH «STH INVEST»

SA au capital de 39.351.980 DT

IU : 0341552A

34, Rue Hédi Karray - Cité des Sciences - 1004 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissement du Groupe STB «STB INVEST» sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 03 Avril 2026 à 10H00 au siège de la Société Tunisienne de Banque, rue Hédi NOUIRA - 1001 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 ;

4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2025;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

7. Allocation des jetons de présence;

8. Fixation de la rémunération du CAR et CI :

9. Affectation des réserves;

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité.

Les documents destinés à la présente Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2026R00625SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINNAIRE

MENA CAPITAL PARTNERS SA

Raison sociale : INTERMEDIAIRE EN BOURSE

Capital social : 3000.000 Dinars

Siège social : 5 BIS rue du lac de Tibériade Les berges du Lac 1053

Identifiant unique : 496886BAM000

Les actionnaires de la société MCP sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 31 mars 2026 à 11h30 au siège de la société MCP sis au 05 bis rue du lac de Tibériade 1053 les berges du lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025 et présentation des comptes du dit exercice;

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2025 ;

3) Approbation s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2025 ;

4) Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

5) Renouvellement des mandats des administrateurs

6) Jetons de présence

7) Quitus aux administrateurs

8) Questions diverses.

2026400740SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

ICAR S.A

Société anonyme

Au capital de 65 800 000 Dinars

Siège social : Rue 8612, Impasse n°4 - Zl La Charguia - 2035 Tunis

MF : 1092458 Y

Messieurs les actionnaires de la Société ICAR S.A, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le Lundi 23/03/2026, à 10h00, au siège social de la société sis à la rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle La Charguia I, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard de la tenue de l'Assemblé Générale Ordinaire

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et les opérations relatives à l'exercice 2024

- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2024 ainsi que des conventions réglementées

- Affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs

- Pouvoir en vue des formalités.

2026400752SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TOURISTIQUE ED-DKHILA

(Groupe STB)

S.A au Capital de 7.500.000 Dinars

Code TVA : 009091 K/A/M/000

RC : N°B17361996 Tunis

Siège social : 25, Avenue Jean Jaurès (3ème étage) - 1001 - Tunis

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TOURISTIQUE ED-DKHILA, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 31 mars 2026 à 9 heures, au siège de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE à la rue Hédi Nouira - 7ème étage B705 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et examen du rapport d'activité relatif à l'exercice 2025.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3) Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4) Affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

6) Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs.

7) Nomination d'un commissaire aux comptes pour un nouveau mandat de trois ans.

8) Pouvoirs.

2026400753SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société d'investissement touristique Majoul «SITMA SA»

SA au capital de 5 031 900 DT

Siège social : 15 rue Ibn Kouteiba 1002 Tunis

IU : 0496053Q/A/M/001

CNSS : 14249094

Les actionnaires de SITMA sont convoqués à l'assemblée générale

ordinaire qu'aura lieu le 25 mars 2026 à 10 heures du matin au n°A6 Immeuble Laguna Square cité des pins les Berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale statuant sur les comptes 2024

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2024

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024

- Quitus à donner aux administrateurs relatifs à l'exercice 2024

- Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales relatifs à l'exercice 2024

- Affectation du résultat relatif à l'exercice 2024

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2025, 2026 et 2027

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027

- Questions diverses.

2026400760SANB3

SOCIETE INMA FINANCE

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL FIXE

CONSTITUEE SOUS FORME DE SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL : 35.500.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : RESIDENCE ICHBILIA, BLOC B, 1ER ETAGE, BUREAU B1.1, CITE LES PINS, LES BERGES DU LAC 2,1053 TUNIS - TUNISIE

IDENTIFIANT UNIQUE : 1711539W

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Société Inma Finance, sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, convoquée qui se tiendra le 7 avril 2026 à neuf heures (9h) au siège social de la société sis à Résidence Ichbilia, Bloc B, 1er étage, bureau b1.1, Cité Les Pins, Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis, Tunisie à l'effet de délibérer sur les points portés à l'ordre du jour suivant:

1. Ratification des modalités et des délais de convocation;

2. Lecture et examen du rapport de gestion au titre de l'exercice 2025 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2025 ;

4. Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2025 ;

5. Approbation des conventions règlementées au sens de l'article 200 du CSC ;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

8. Pouvoirs.

2026400761SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE UENERALE ORDINAIRE

NEWREST SERVICES TUNISIE

SA au capital de 290 100 dinars

10 Rue de l'Ile de Rhodes

1053 Les Jardins du Lac Tunis

IU : 0719312E

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et les actionnaires de la société en assemblée générale ordinaire pour le 30 mars 2026 à 14 heures, au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation

2. Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2025

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2025

4. Approbation de conventions réglementées

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2025

6. Nomination des administrateurs pour les exercices 2026, 2027 et 2028

7. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028

8. Quitus aux administrateurs

9. Pouvoirs en vue des formalités.

2026400765SANB3

CONVOCATION A L'AGE

NEWREST SERVICES TUNISIE

SA au capital de 290 100 dinars

10 Rue de l'Ile de Rhodes

1053 Les Jardins Du Lac Tunis

IU : 0719312E

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et les actionnaires de la société en assemblée générale extraordinaire pour le 30 mars 2026 à 15 heures, au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation

2. Continuité de l'activité

3. Pouvoirs en vue des formalités.

2026400766SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NEWREST RETAIL

SA au capital de 1477000 dinars

10 Rue de l'Ile de Rhodes 1053 Les Jardins du Lac Tunis

Identifiant Unique : 804833F

Le conseil d'administration de la société a l'honneur de convoquer le commissaire aux comptes et tous les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 mars 2026 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de convocation

2. Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2025

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2025

4. Approbation de conventions réglementées

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2025

6. Nomination des administrateurs pour les exercices 2026, 2027 et 2028

7. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028

8. Quitus aux administrateurs

9. Pouvoirs en vue des formalités.

2026400767SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A

Au capital de 6 700 000 DT

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - Tunis

Identifiant Unique n° : 0306855N

MF : 306855N/P/M/000

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 27 février 2026, messieurs les actionnaires de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A sont convoqués au siège social de la Société le lundi 30 mars 2026 à 9H00 en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025 ainsi que des Etats financiers du même exercice ;

2- Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025 ;

3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2025 ;

4- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2025 ;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

6- Jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;

7- Mandat des Administrateurs

8- Pouvoirs pour formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la Société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

2026400789SANB3

DIVERS

Avis au public

AVIS

Marzouk Akrout Rafiaa titulaire de la carte d'identité N°01247122 annonce qu'elle a perdu son titre de propriété à propos son appartement N° A4/3, situé à Cap sidi youssef kerkennah Sfax. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mhamed Trabelsi 26 avenue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2026X00306DIVD2

AVIS

LOUATI ALI ET AMER ANNONCENT QU'ILS POSSEDENT DES PARTS D'UN TERRAIN QUI CONTIENT 30 ARBRES D'OLIVES A SFAX ROUTE EDAYER KM 15 EFFECTUER PAR L'ACTE D'ACHAT DATE DE 20/07/2011 ET ILS ONT PERDUENT LE TITRE DE PROPRIETE ET ILS DESIRENT SE FAIRE DELIVRER UNE AUTRE COPIE ORIGINALE TOUT CONTESTANT DEVRA S'ADRESSER AU BUREAU DU NOTAIRE NAOUFEL TRIGUI ET CE DANS UN DELAI DE 30 JOURS A PARTIR DE LA DATE DE PARITION DE CET AVIS.

2026X00309DIVD2

Avis

Lobna Mellek annonce qu'elle possède la moitié d'un terrain commun d'une superficie de 7016 m² sise entre route Gremda km 35 Zweid dans le lieu connu "Znika" Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maymoun Karray dans un délai de 30 jours après ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2026X00315DIVD2

Avis

Hafedh Torki karra Yousef annonce qu'il possède un terrain comportant 28 oliviers sise à la route El Kadalet Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2026X00316DIVD2

Avis

Mr Zoubair Fredj titulaire de la CIN num 08879494 annonce qu'il possède un terrain de 342 m² sis à MAHRES SFAX ses titres de propriété de ce terrain ont disparu, il veut avoir un extrait de ces actes originales, tout contestant devra s'adresser au bureau de MAITRE CHAWACHI FOUZIA notaire à MAHRES, dans un

délai de 30 jours, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2026X00319DIVD2

Avis

Mr Abd El kader Ben Abd El Aziz Ben Mohamed Rekik informe le public que ces titres de propriété concernant d'un terrain de superficie de 669.75m² situé à la route habana km9 Sfax, lui a été accordée par deux actes de vente : Le premier en date du 18 mars 2001, enregistré le 15 mai 2001 sous le numéro M035497. Le second en date du 13 novembre 2001, enregistré le 29 novembre 2001 sous le numéro M086620. Les deux actes ont été établis par les notaires Zouhair Kallal et Abdelaziz Abid qui sont est perdus et qu'il désire avoir une deuxième copie originale les oppositions se présentent devant Mr ABID ZOUHIR Notaire à Sfax rue de Carthage immeuble Ibn Zohr bureau M1 aux cours de 30 jours de cette publication.

2026X00320DIVD2